



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14
Conseillers présents 13
Quorum 8

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 28 mars 2024

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON, Josiane COUILLEAUX et Coralie GERAULT.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir à Annabelle FOUQUET.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2024
2. Convention agence postale communale
3. Effacement de dettes
4. Assainissement : branchement projet « Cette Famille »
5. Facturation débit de bois au lieu-dit « La Roche »
6. Terrain de pétanque rue de Bretagne
7. Budget
8. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux du conseil municipal du 22 février 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 22 février 2024.

2- Convention agence postale communale

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que Marie-Claude Deslais qui assure le service de l'Agence Postale Communale partira en retraite avant cet été.

La convention avec LA POSTE pour l'agence postale communale arrive à échéance en septembre prochain. Deux possibilités sont offertes par LA POSTE, soit de renouveler cette convention avec la commune ou bien la délocalisation chez un commerçant.

La subvention de LA POSTE est de 1 185€ par mois, pour permettre de couvrir les frais de salaire, de location de local et les charges. Le minimum d'ouverture du service est de 12h/semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide de renouveler cette nouvelle convention avec LA POSTE pour une durée de 6 ans.

3- Effacement de dettes

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil que le comptable public demande de passer la créance en non-valeur d'un administré suite à un effacement de dette de la commission de surendettement pour le montant suivant : 132,38€ TTC (assainissement).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la créance en non-valeur et l'effacement de dette pour la somme totale de 132,38€ TTC.

4- Assainissement : branchement projet « Cette Famille »

Christelle BEAUDOUIN, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal les devis pour le branchement au réseau d'assainissement du projet « Cette famille » qui sont les suivants :

- STGS : 5 993€ HT,
- Giffard TP : 3 285,67€ HT,
- STPO : 5 802,6€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Giffard TP pour un montant total de 3 285,67€ HT. Le devis sera validé en corrélation avec la date d'acceptation du permis de construire du projet « Cette famille »

5- Facturation débit de bois au lieu-dit « La Roche »

Daniel GÉRAULT, Adjoint au Maire, informe le conseil municipal qu'un arbre est tombé au lieu-dit de La Roche, nos agents communaux ont déblayé l'arbre le matin même.

Le conseil doit délibérer sur la facturation de ce déblayage au propriétaire pour un montant 300€. Deux agents et du matériel ont été mobilisés pendant une matinée pour réaliser cette prestation.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la facturation de ce déblayage au propriétaire pour un montant de 300€.

6- Terrain de pétanque rue de Bretagne

Daniel GÉRAULT, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal le devis de Régis Rebillard pour la réalisation de deux terrains de pétanque pour un montant de 1 563,10€ au niveau de la salle des Lilas pour donner suite à une demande de plusieurs riverains.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de Régis Rebillard d'un montant de 1 563,10€.

7- Budgets

Sujet remis au prochain conseil.

8- Questions diverses

❖ Réseau des collectivités

Mickaël Delahaye, Maire, propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion au réseau des collectivités pour un montant annuel de 150€ (l'adhésion est de 300€, 150€ sont pris en charge par Mayenne Communauté).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'adhésion réseau des collectivités annuel pour un montant de 150€.

❖ Cotisation CAUE 53

Mickaël DELAHAYE, Maire, propose au conseil municipal de valider la cotisation 2024 du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) d'un montant de 200€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la cotisation 2024 du CAUE d'un montant de 200€.

❖ Projet cirque été 2024

Aurore BIBRON, informe le conseil municipal que le centre de loisirs souhaite faire appel à un prestataire d'animation des arts du cirque pour une activité du 17 au 25 juillet et pour un montant de 2 990€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la semaine d'animation de cirque pour un montant de 2 990€.

❖ **Herbe Réjouis**

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que pour la manifestation de Commer en fête fin avril prochain, nous devons faucher le terrain qui servira de parking.

Mickaël Delahaye propose de mettre une annonce sur « Panneau Pocket » pour la vente d'herbe au plus offrant qui sera à réaliser la semaine précédente.

❖ **Tondeuse**

Mickaël Delahaye, Maire, soumet au conseil municipal l'achat d'une tondeuse autoportée de taille moyenne pour des nécessités de gain de temps, de limitation de la pénibilité du travail des agents et de suppression de l'évacuation des déchets verts, la tondeuse utilisant la technique du mulching.

Le budget maximum proposé pour l'achat de cette tondeuse est de 6 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la mise au budget de l'achat d'une tondeuse type « mulching » à hauteur de 6 000€.

❖ **Salle**

Benjamin JENNESSON, Conseiller municipal délégué, informe le conseil municipal qu'une réunion pour la nouvelle salle polyvalente a eu lieu avec LMA suite à l'appel d'offres.

Plusieurs entreprises ont répondu aux différents lots. Plusieurs options restent à définir et à choisir.

L'étude finale sera présentée lors du prochain conseil municipal.

❖ **Aire de jeux**

L'implantation du terrain de foot 5 oblige à déplacer l'aire de jeux qui est située près du terrain de tennis.

Il est proposé différents emplacements.

Denis Marchand, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal des premiers devis de sécurisation du nouvel emplacement.

Le conseil municipal, à la majorité et à main levée, valide le changement de place de l'aire de jeu auprès de la nouvelle salle polyvalente sur la partie basse du terrain de football d'entraînement.

❖ **Supérette API**

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal les différents emplacements possibles pour l'implantation de cette supérette selon les règles du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Une concertation avec API fera suite aux différentes possibilités.

❖ **MAM : 1 rue des artisans**

Lors du conseil du 22 février dernier, il a été abordé le sujet de la vente du bungalow à proximité du point de collecte qui est en mauvais état et non transportable.

Le conseil municipal, à la majorité et à main levée, valide le montant de 8 000€ pour la vente du bungalow, les charges des frais d'acte incombant à l'acheteur.

❖ **DPU : 2 rue de la Chapelle**

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour le bien au 2 rue de la Chapelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

